

# CONSEIL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE LA PROVINCE DE NAMUR

## SENTENCE DISCIPLINAIRE

**En cause de :**        **SPRL C,**  
                              \*\*

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Architectes de la Province de Namur.

Invitée à comparaître devant le Conseil disciplinaire du 16/01/2014 pour les motifs suivants :

- Non-paiement de la cotisation (infraction aux 49 de la loi du 26 juin 1963 et 85 du Règlement d'Ordre Intérieur).

### **1. La procédure**

Vu l'invitation à comparaître devant le Conseil disciplinaire du 16 janvier 2014 adressée à la SPRL C par courrier recommandé déposé à la poste le 03 décembre 2013.

Vu le procès-verbal de l'audience du 16 janvier 2014.

La société SPRL C comparaît par son gérant, Monsieur l'Architecte C.

### **2. Le délibéré**

Monsieur l'architecte C ne conteste pas la matérialité des faits.

Il expose que sa société connaît, comme beaucoup d'autres, des difficultés de trésorerie dues notamment aux retards de paiement d'organismes publics.

La société a sollicité des termes et délais et escomptait des rentrées pour les respecter.

Cependant, la stagiaire a pu mener à son terme son stage en étant rémunérée.

La cotisation a été réglée le 6 décembre 2013.

### **3. Quant à la sanction**

Compte tenu de ces circonstances particulières, le Conseil disciplinaire estime n'y avoir lieu à prononcer une sanction disciplinaire.

**PAR CES MOTIFS,**

**LE CONSEIL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE LA PROVINCE DE NAMUR**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, STATUANT CONTRADICTOIREMENT,**

**A LA MAJORITE DES VOIX DES MEMBRES PRESENTS,**

- Dit les motifs de la comparution établis.
- Dit n'y avoir lieu à prononcer une sanction disciplinaire

Ainsi prononcé,  
en langue française et en audience publique,  
à Namur le 27/03/2014

Au siège du Conseil de l'Ordre des Architectes de la Province de Namur

Avenue Gouverneur Bovesse, 117 bte 31, 5100 Jambes

Etaients présents : Monsieur \*\*, Président  
Monsieur \*\*, Secrétaire  
Madame \*\*, Membre  
Monsieur \*\*, Membre  
Monsieur \*\*, Membre  
Monsieur \*\*, Assesseur juridique assistait le Conseil sans prendre part au vote exprimé